



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 8187

Texte de la question

M. André Berthol attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur le rapport d'information parlementaire du député du Finistère sur le service de santé des armées (SSA). Dans son analyse de ce rapport, le quotidien Le Figaro du 30 octobre 2002 souligne la proposition dans laquelle son auteur propose l'accueil d'étudiants (en médecine) civils stagiaires au sein des hôpitaux d'instruction des armées pour combler les lacunes du SSA. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment à l'égard de cette proposition.

Texte de la réponse

La professionnalisation des armées et la disparition des appelés du contingent ont engendré une perte d'effectifs pour le service de santé des armées (SSA). Le recrutement d'internes et d'étudiants civils s'est alors avéré nécessaire pour que le service puisse effectivement concourir à la mission de service public qu'il s'est engagé à assumer. Cette opportunité de coopération entre le SSA et le service public hospitalier imposait de procéder à une modification de la réglementation en vigueur afin de prévoir la prise en charge financière des internes par le SSA. Les projets de textes réglementaires fixant les conditions de cette coopération sont en cours d'examen et leur publication devrait permettre d'accueillir en stage de formation, dès 2003, 45 internes et résidents, 90 étudiants hospitaliers en médecine, 6 étudiants en pharmacie et 4 étudiants en odontologie. Cette possibilité, qui représente des avantages certains pour le SSA, offrirait aux résidents de médecine générale une ouverture possible à une formation intégrée qui s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la réforme du 3e cycle de médecine générale. La qualité des services hospitaliers et des plateaux techniques de l'ensemble du parc hospitalier militaire offert aux choix des internes permet également d'envisager la possibilité d'échanges inter-CHU et la mobilité des internes en formation.

Données clés

Auteur : [M. André Berthol](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8187

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4727

Réponse publiée le : 20 janvier 2003, page 356